Tanger, le 10/11/2026

Avis d'achat N°01-11/2026

Le Directeur de l'Ecole Nationale de Commerce et de Gestion de Tanger procède à l'achat sur Bon de Commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du Décret 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet : Prestations d'impression

Consistance de la prestation :

N°O	DÉSIGNATION	QTE	CONDITIONS EXIGEES
1	**Impression de roll-up avec support,** dimensions 85 cm x 200 cm, conformément au modèle fourni par l'administration. CONCEPTION A INTEGRER	3	Un **bon à tirer (BAT)** devra être soumis pour validation écrite avant le lancement de toute impression. L'attribution du bon de commande ne pourra se faire qu'après validation par l'administration des modèles, articles proposés et visuels à imprimer.
2	**Impression couleur badges** 9,5*13,2 cm grammage 300 gr plastification brillant+ porte badges Conception a intégrer Selon le modèle fourni par l'administration	50	Un **bon à tirer (BAT)** devra être soumis pour validation écrite avant le lancement de toute impression. L'attribution du bon de commande ne pourra se faire qu'après validation par l'administration des modèles, articles proposés et visuels à imprimer.

- **Dernier délai de réponse :** la réponse doit être déposée avant le **12/11/ 2026 à 13h00.**
- **Lieu de livraison :** ENCG DE TANGER.
- **Période de livraison :** Uniquement les jours ouvrables (du lundi au vendredi), au plus tard à 14h59.
- **Conditions de livraison :** Le fournisseur s'engage à garantir la conformité de la qualité de l'article demandé ainsi que de l'impression, conformément aux spécifications détaillées dans cet avis d'achat.
- La livraison devra être effectuée dans les délais définis après validation du bon de commande
- Le contenu de l'impression sera communiqué avec le bon de commande.
- **Modèle** : Respect du modèle fourni par l'administration

Soumission obligatoire :

- D'un bon à tirer (BAT) pour validation écrite avant toute impression.
- D'un échantillon physique conforme au modèle fourni pour vérification qualité.

– Non-conformité : Toute impression sans validation préalable ou ne respectant pas les Modèles validés sera rejetée sans paiement, aux frais exclusifs du prestataire.

- Le contenu à imprimer sera communiqué uniquement après l'attribution du bon de commande.

– Retards : Des pénalités seront appliquées conformément à l'article 139 du décret n° 2-22 431 du 17 mars 2023 (1/1000 par jour de retard, plafonné à 10% du montant non exécuté).

– Modifications : Le prestataire doit effectuer les modifications demandées par l'administration avant impression définitive.

– Responsabilité : Le prestataire est seul responsable des erreurs ou écarts non validés.

.

Université Abdelmalek Essaâdi
Ecole Nationale de Commerce et de Gestion
TANGER